

Quels enjeux pour le territoire du ScoT Nord Toulousain ?

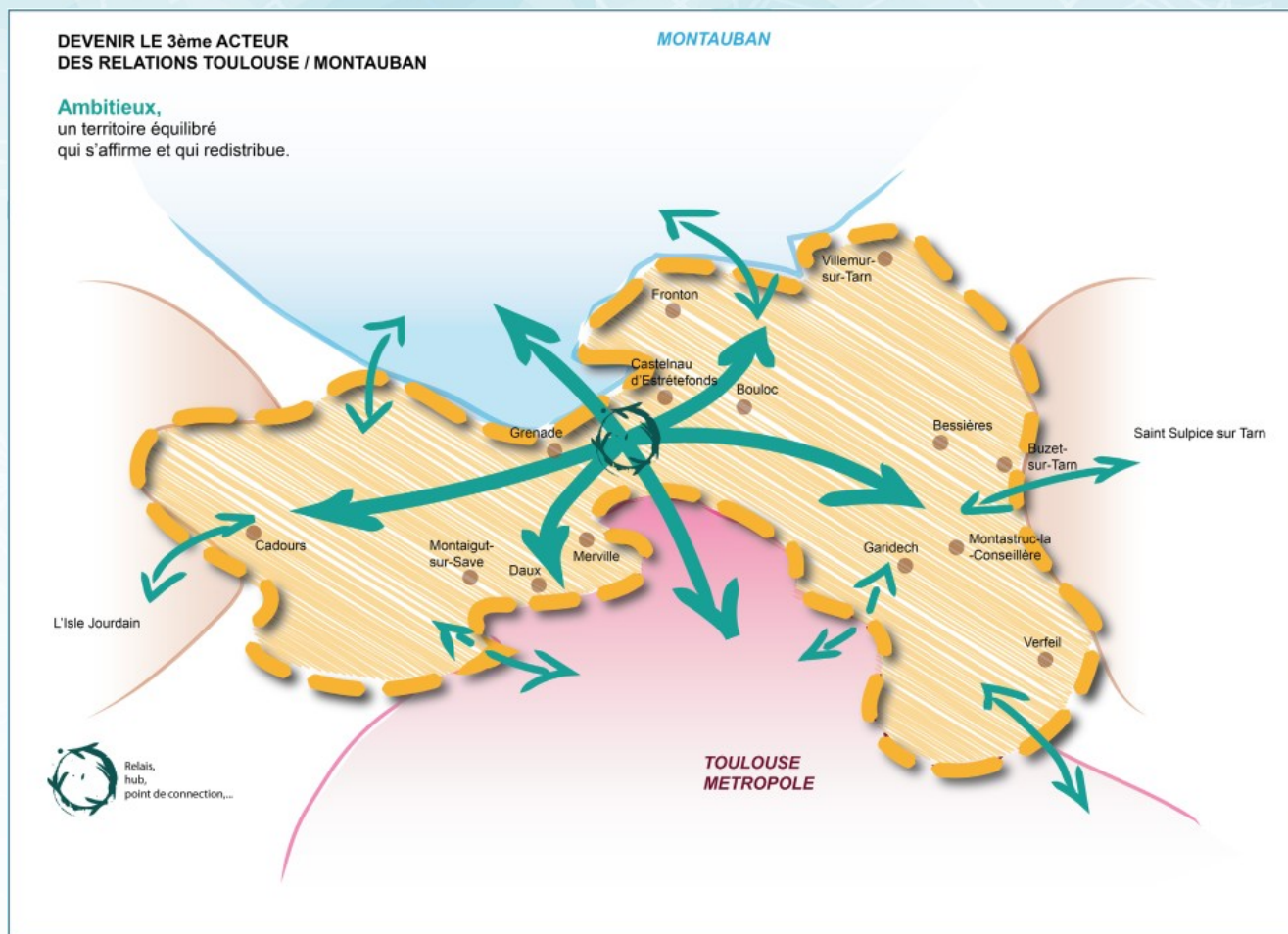
*Séminaire du SCoT
09/02/2023*





La note de problématique élaborée par la DDT en 2019 : des enjeux toujours d'actualité en 2023

Devenir le troisième acteur des relations Toulouse – Montauban et Toulouse - Albi



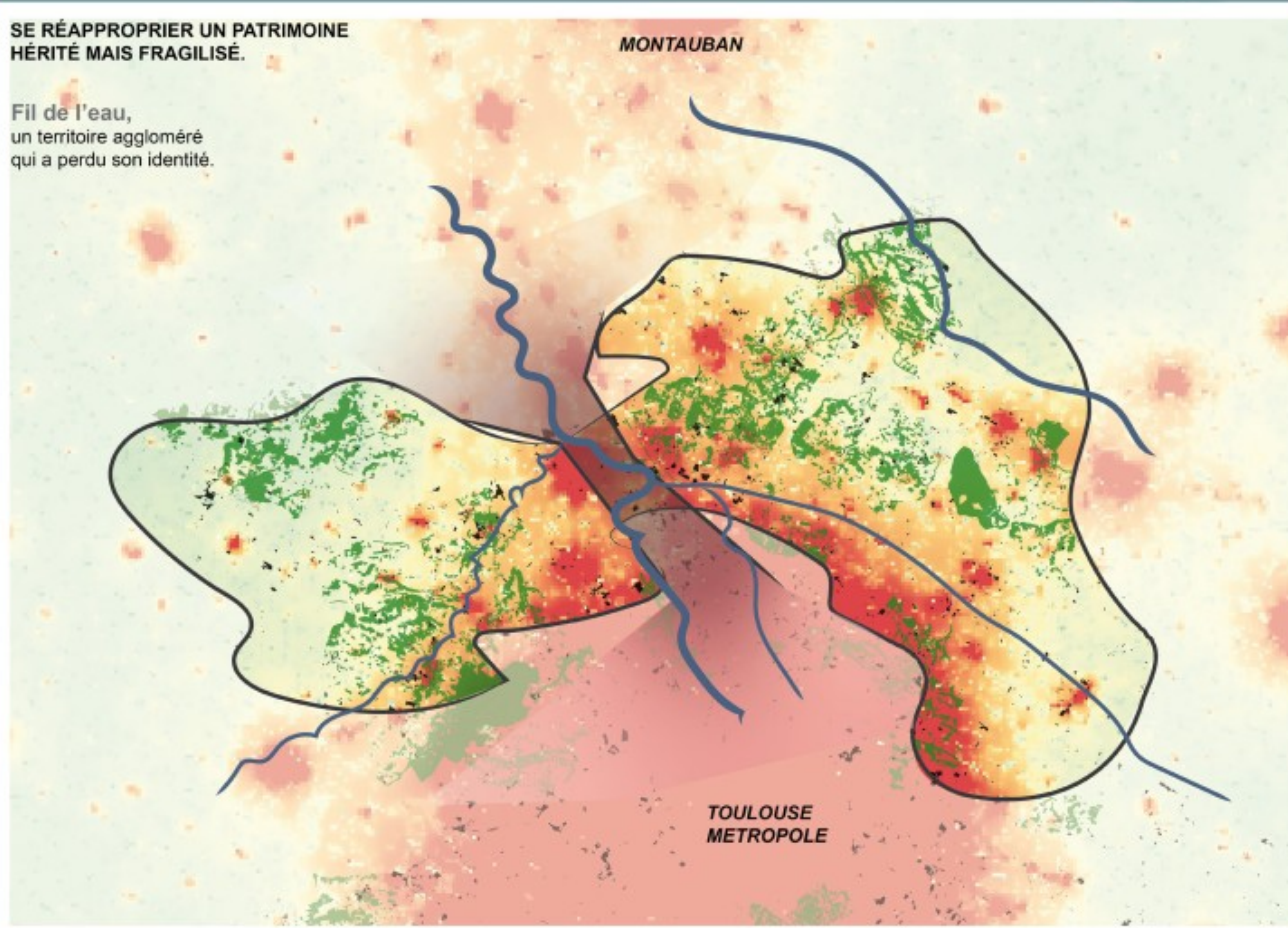


La note de problématique élaborée par la DDT en 2019 : des enjeux toujours d'actualité en 2023

Se réapproprier un patrimoine hérité mais fragilisé

SE RÉAPPROPRIER UN PATRIMOINE
HÉRITÉ MAIS FRAGILISÉ.

Fil de l'eau,
un territoire aggloméré
qui a perdu son identité.





SCOT Montauban Agglo 2016-2026

5 axes stratégiques :

- 1. Cœur du SCOT**
- 2. Zone tampon**
- 3. Coteaux de Lomagne**
- 4. Frontonnais / Villeneuve-sur-Tarn**
- 5. Entre Girou et Tarn**

Thèmes stratégiques :

- Accentuer / Renforcer les poignées
- Valoriser les ressources du territoire
- Reorganiser les mobilités
- Favoriser une agriculture et une exploitation forestière durables
- Préserver les paysages et l'environnement

Un contexte en forte évolution depuis 2019 justifiant des compléments à la note de problématique de l'État

- 1- Un contexte législatif et réglementaire s'appliquant au SCoT qui a changé (modernisation des SCoT, SRADDET Occitanie, Loi Climat et Résilience)
- 2- Des évolutions du contexte global et local qui impactent le territoire et renforcent la nécessité de prendre en compte certains enjeux



1- Un nouveau contexte législatif et réglementaire

Les ordonnances du 17 juin 2020 : la modernisation des SCoT

- Expression, territorialisation et mise en œuvre d'un projet politique de long terme à horizon 20 ans
- Document intégrateur des orientations nationales et régionales à l'interface entre SRADDET et PLU/i
- Porteur d'une vision transversale, croisant les enjeux et recherchant les complémentarités entre les politiques sectorielles



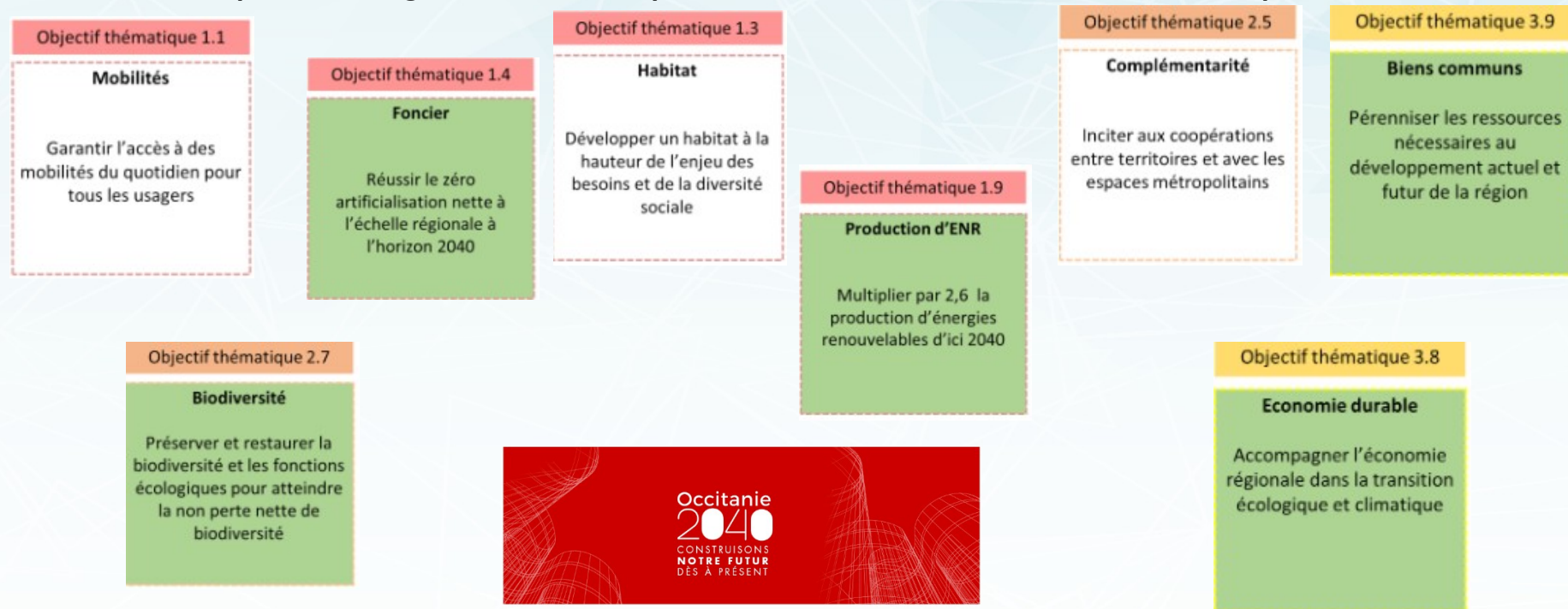
1- Un nouveau contexte législatif et réglementaire

Le SRADDET de la région Occitanie approuvé le 14 septembre 2022

- 2 axes et 3 défis

2 AXES	UN REEQUILIBRAGE REGIONAL Pour l'égalité des territoires	UN NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT Pour répondre à l'urgence climatique	
3 DEFIS	LE DEFIS DE L'ATTRACTIVITE Pour accueillir bien et durablement	LE DEFIS DES COOPERATIONS Pour renforcer les solidarités territoriales	LE DEFIS DU RAYONNEMENT Pour un développement vertueux de tous les territoires

- Déclinés en 27 objectifs thématiques à prendre en compte
- Traduits par 32 règles avec lesquelles les SCoT doivent être compatibles



1- Un nouveau contexte législatif et réglementaire

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et l'engagement d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols au niveau national en 2050

« VIVRE SIMPLEMENT POUR QUE D'AUTRES, SIMPLEMENT PUISSENT VIVRE » GANDHI

LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE NOUS INVITE À ALLER :

PLUS VITE,
PLUS LOIN,
PLUS FORT,
ET ENSEMBLE

SOBRIÉTÉ FONCIÈRE? QU'EST-CE QUE C'EST?

La gestion économe de l'espace se dit pas d'hier. Elle est inscrite dans le code de l'urbanisme depuis 40 ans. Face aux enjeux du changement climatique, de l'effacement de la biodiversité, de la perturbation du cycle de l'eau. Le sol est une ressource rare qu'il faut préserver : pour l'agriculture, la biodiversité, les paysages...
Un autre modèle de développement s'impose à nous.
La gestion économe de l'espace en est une composante.

QUELLE TRAJECTOIRE EN HAUTE-GARONNE ?

6 001 ha concernés entre 2011 et 2021.
Un Nettoisement entre 2013 et 2015.
Le Nettoisement est aujourd'hui de 530 ha/an contre 800 ha/an entre 2011 et 2015.
De Nettoisement est un signal encourageant - Les territoires ont commencé à se mobiliser.
Il faut désormais aller plus vite.

POURQUOI L'OBJECTIF EST-IL FIXÉ À 2050 ?

La Stratégie Nationale Bas-Carbone est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Elle a notamment comme ambition d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050.

COMMENT MESURE-T-ON L'ARTIFICIALISATION DES SOLS ET QUI LE FAIT ?

Les collectivités peuvent déployer leurs propres indicateurs à condition que la méthode soit décrite précisément (données, limites d'utilisation), soit reproductible et validée par l'État.

L'État met en place des outils :

Le portail de l'artificialisation des sols peut être utilisé par les collectivités. Il s'appuie sur les données nationales et permet de mesurer la consommation d'espaces entre 2011 et 2021.

À partir de 2024, l'État mettra à disposition les données issues de l'OCSE (Occupation des Sols à Grande Échelle) qui permettra de mesurer l'artificialisation des sols.

Il est conseillé de s'appuyer sur les données mises à disposition par l'État.

ÉTAPE 1 : 2021 - 2031

Période transitoire
La consommation d'espace observée à l'échelle nationale doit être inférieure à 50 % de celle observée sur 2011-2021.
Données disponibles sur la base des fichiers fonciers.

ÉTAPE 2 : 2031 - 2041

L'artificialisation sur 2031-2041
≤ X % à celle de 2021-2031.
Données OCSE - Occupation du Sol à Grande Échelle

ÉTAPE 3 : 2041 - 2050

L'artificialisation sur 2041-2050
≤ X % à celle de 2031-2041.
Données OCSE - Occupation du Sol à Grande Échelle

2050 - ARRIVÉE

La loi fixe un objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050.
Le territoire ZAN

QUELS SONT LES OUTILS À MA DISPOSITION ?

En premier lieu, la coopération intercommunale est plus que jamais indispensable : une stratégie d'ensemble permettant de mutualiser les ressources du territoire.
L'État est à vos côtés.

Le SCoT et le PLU pour élaborer une stratégie et la décliner (à partir des BRADDET, des PCAET...)
Des règlements adaptés des orientations d'aménagement et de programmation répondant aux besoins.

Le Contrat de Relance et de Transition Écologique est le cadre d'intervention des partenaires financiers.
Les programmes Petites Villes de Densité et plus généralement les Opérations de Revitalisation des Territoires pour définir une stratégie fine pour revitaliser les centralités au service du territoire.

L'Agence Nationale de Cohésion des territoires coordonne PVD, les CRTE et propose un accompagnement sur mesure des projets complexes tenant dans le cadre de la Transition écologique ainsi que des appels à projets (Fonds fiche).

Le CEREMA propose Cartographies (recensement des friches) et Urbanisme (analyse territoriale l'occupation du sol à l'échelle de l'unité foncière).

QUEL SERA L'IMPACT DE CETTE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ?

La sobriété foncière est l'occasion de réfléchir différemment au développement démographique et économique des territoires.
Ce n'est pas un arrêt du développement.

Les territoires auront d'autant plus de marge de manœuvre qu'ils travailleront de façon mutualisée, à l'échelle intercommunale.

C'est également l'occasion de mieux questionner les besoins des habitants et des entreprises à l'heure de la sobriété énergétique.

QUEL SERA L'IMPACT SUR MES RESSOURCES ET LE PRIX DU FONCIER ?

Il y aura un impact sur le prix du foncier. C'est pourquoi il est important de mettre en place une stratégie foncière pour anticiper et créer les possibilités de développement.
Il y aura également un impact sur les ressources (notamment foncières) qu'il convient d'analyser plus finement afin de proposer des outils pour y répondre.

1- Un nouveau contexte législatif et réglementaire

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et l'engagement d'atteindre le zéro artificialisation nette des sols au niveau national en 2050

- La consommation d'espaces, un **enjeu majeur** pour le Nord Toulousain
- Nécessité de mettre en place une **stratégie foncière cohérente et partagée à l'échelle du SCoT**, au service d'un projet de territoire commun

➤ **Les attentes de l'État vis à vis du SCoT :**

- **Décliner l'objectif fixé par le SRADDET**, ou, à défaut de territorialisation dans les délais, l'objectif de réduction de 50 % par rapport à 2011-2021
- **Territorialiser cet objectif** au sein du SCoT, en lien avec les enjeux identifiés et une stratégie partagée de développement du territoire
- Mettre en œuvre une **politique de sobriété foncière au travers de l'ensemble des thématiques** traitées par le SCoT
- Utiliser une **méthode de calcul** de la consommation d'espaces passée et de la consommation planifiée clairement explicitée et reproductible afin de permettre un suivi dans le temps et une évaluation de l'atteinte des objectifs fixés.



2- Un contexte global et local en pleine évolution

Évolutions globales qui impactent le territoire

➤ **Crise du COVID et ses conséquences économiques et sociétales**

Comment répondre : aux problématiques liées à la santé et au vieillissement, à la modification des attentes des habitants en matière de proximité, de cadre de vie, de qualité du logement, à la modification des usages (télétravail, achats en ligne), à la nécessité de re-conquérir une souveraineté alimentaire et industrielle ?



➤ **Contexte international et crise énergétique**

Comment réagir : face au risque de précarisation des ménages, à l'inflation et aux tensions sur les finances locales et le pouvoir d'achat, à la nécessité de renforcer la production d'énergie, aux tensions d'approvisionnement sur certains produits ?



➤ **Accélération de la crise écologique et climatique**

Comment se préparer : à l'augmentation des risques naturels et des phénomènes extrêmes (inondations, tempêtes, incendies...), à l'augmentation du risque de sécheresse et à la forte pression sur la ressource en eau, à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules, à l'effondrement de la biodiversité ?



2- Un contexte global et local en pleine évolution

Évolutions du contexte local

- **Autour du territoire du SCoT : des dynamiques à prendre en compte**
influence de l'extension, des choix et des projets de la métropole toulousaine, nécessité de prendre en compte les dynamiques des autres territoires voisins, grands projets en lien avec mobilité (AFNT, GPSO, LACT)
- **Au sein du territoire du SCoT : des stratégies et projets à mettre en cohérence**
engagement dans des projets de territoire intégrant la transition écologique via les CRTE, réseau de centralités en cours de re-constitution avec les programmes PVD et Bourg-centre, stratégies intercommunales de développement économique, projets en lien avec la mobilité (PEM, itinéraires modes doux...)



En conclusion : les attentes de l'État vis à vis de la révision du SCoT

Les services de l'État seront particulièrement attentifs à la mise en place par le SCoT Nord Toulousain d'une **stratégie transversale et territorialisée** :

- qui traduise, au travers de toutes les thématiques abordées, la mise en œuvre d'une **politique de sobriété foncière** et la prise en compte des effets présents et à venir du **changement climatique**,
- **prenant en compte les dynamiques des territoires limitrophes**, en particulier en précisant son positionnement par rapport à la métropole
- qui permette de développer un **accès à la mobilité pour tous**, en s'engageant dans une trajectoire visant la sortie de la dépendance à la voiture individuelle,
- qui organise l'**accueil dans de bonnes conditions de l'ensemble de la population**, y compris l'accueil des populations les plus vulnérables,
- qui assure la **préservation des richesses agricoles et environnementales** qui fondent l'identité du territoire.

L'État sera particulièrement attentif à cette stratégie et à la **justification, précisément argumentée, des choix retenus.**





MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



LE FONDS VERT

pour l'accélération
de la transition
écologique dans
les territoires

Le Fonds vert : 2 milliards d'euros au service de l'accélération de la transition écologique dans les Territoires



Réduction de **40 %** des émissions de **CO₂** des bâtiments tertiaires en 2030



10 % des espaces naturels en protection forte



Neutralité carbone à horizon 2050, réduction de nos émissions de GES en 2030 de **55 %** au niveau européen /1990



Division par deux du rythme d'artificialisation des sols à horizon 2031



Moins de 50 % de déchets non dangereux non inertes en 2025 et seulement 10 % des déchets ménagers et assimilés en décharge en 2030



Prévention des risques liés au changement climatique et adaptation des territoires



Résorption des points noirs de la trame verte et bleue



Performance environnementale

- ➔ Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- ➔ Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
- ➔ Renouvellement de l'éclairage public
- ...



Adaptation des territoires au changement climatique

- ➔ Prévention des inondations
- ➔ Adaptation aux risques émergents en montagne
- ➔ Prévention des risques cycloniques
- ➔ Prévention des risques d'incendies de forêts
- ➔ Adaptation au recul du trait de côte
- ➔ Renaturation des villes
- ...



Amélioration du cadre de vie

- ➔ Appui à la mise en place des ZFE-m
- ➔ Recyclage des friches
- ➔ Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030
- ...

Le fonds en bref

- **2 Md€ pour 2023 (500M€ en CP)**, avec une pérennisation en fonction de la performance sur l'année 2023
- **Un nouveau programme 380 pour porter le fonds, largement déconcentré, avec fongibilité entre les thématiques :**
 - Performance environnementale
 - Adaptation au changement climatique
 - Amélioration du cadre de vie
 - Ingénierie : 25M€
- **Des cadrages nationaux pour la mise en œuvre, avec l'utilisation d'outils simples** (démarches simplifiées et Aides territoires), **pas d'appels à projet nationaux**
- **Principaux partenaires Etat** : DGALN (responsable de programme), DGPR, DGCL, DGITM, DGEC, CGDD, DGOM, ADEME, Agences de l'eau, ANCT, Cerema, OFB, Service déconcentrés

Quelles mesures? Les 14 « portes d'entrée »

■ Performance environnementale	Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
	Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public
	Renforcement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets
■ Adaptation au changement climatique	Prévention des inondations
	Renforcement de la protection des bâtiments des collectivités d'outre-mer contre les vents cycloniques
	Prévention des risques d'incendies de forêt
	Adaptation aux risques émergents en montagne
	Adaptation au recul du trait de côte
■ Amélioration de la qualité du cadre de vie	Renaturation des villes
	Restructuration des locaux d'activité
	Accompagnement du déploiement de Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m)
	Recyclage des friches
	Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB)
	Recyclage des friches (industrielles - sols pollués)
■ Ingénierie	Covoiturage
	Appui à l'ingénierie de la transition écologique
■ Support	Communication
	Réserve de précaution face aux urgences
	Systèmes d'information (instruction, remontées et suivi)
■ Accompagnement réforme CVAE	projets Départements et EPCI

Le fonds vert en Haute-Garonne

- Notification de l'enveloppe 2023 pour le fonds vert : 25,6M€ pour la Haute-Garonne, dont 13,7M€ au titre des mesures départementales, avec cibles indicatives par axe
 - Axe 1 - rénovation énergétique : 7,5 M€
 - Axe 2 - prévention des risques : 3,45 M€ (+ 1,6 M€ pour renaturation)
 - Axe 3 – cadre de vie : 0,8 M€
 - Ingénierie : 0,27 M€

LE PRÉFET PEUT DÉFINIR LA RÉPARTITION DE L'ENVELOPPE NOTIFIÉE DE MANIÈRE DIFFÉRENTE SELON BESOINS ET DOSSIERS

Priorités de travail en Haute-Garonne

- **Performance environnementale :**

- Réorientation de dossiers « bâtiments publics » (alternative DETR / DSIL ou cofinancement)
- Eclairage public : contact avec SDEHG prévu pour coordonner les dossiers

Adaptation au changement climatique :

- Priorité aux mesures « inondations » et « montagne » pour les crédits départementaux
- Travail avec le SDIS sur la mesure « forêt »
- Accompagnement des collectivités pour la mesure « renaturation » (crédits gérés par l'AEAG)

Cadre de vie :

Accompagnement sur la mesure « friches » (gestion régionale)

Travail sur la mesure « covoiturage ».

Ingénierie :

Utilisation selon projets, en lien avec COMOP ANCT, priorité à l'appui direct aux collectivités (financement de prestation ou co financement poste chef de projet), pour accompagner des dossiers complexes (friche, renaturation, ingénierie écologique) – DT ANCT interlocuteur

Une gestion au plus près des territoires

- **Le fonds vert est entièrement déconcentré auprès des préfets, pour plus d'efficacité et de souplesse dans la répartition.**
- Le recyclage des friches, la valorisation des biodéchets la renaturation des villes et la biodiversité seront directement pilotés par le préfet de région.
- **Une enveloppe départementale fongible de plusieurs millions d'euros sera toutefois déléguée au préfet de département** pour la répartition des fonds en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics, de l'éclairage public, de la prévention des inondations et des risques de forêt, ainsi que des risques émergents en montagne.

Un portail de dépôt unique

- **Demarches-simplifiees.fr sera le portail unique de dépôt des demandes de subventions au titre du fonds vert.**
- Cette plateforme de dépôt est déjà utilisée pour l'instruction des dossiers de demande de subventions classiques depuis 2020 (*DETR-DSIL-FNADT*), avec **un retour d'utilisation très positif**.
- Elle permet des **échanges évolutifs** tout au long de la construction et de l'instruction du dossier, directement dans l'outil via une **messagerie intégrée**. Elle permet également **une plus grande transparence**, avec un suivi de l'instruction en temps réel par les collectivités.

Des modalités et un calendrier simplifié

- **La logique d'appels à manifestation d'intérêt ponctuels est abandonnée en faveur d'un fonds structurel** permettant de donner plus de visibilité aux porteurs de projets.
- Une circulaire d'information sera communiquée début février sur l'ouverture des démarches. **Le formulaire de dépôt comporte les pièces réglementaires habituelles** (*délibération, plan de financement, fiche explicative, etc.*) ainsi que des **informations spécifiques à la qualité environnementale du projet** (*par exemple un audit énergétique ou DPE justifiant du gain d'énergie*).

<https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/>

L'attribution des subventions sera lissée dans l'année, avec une programmation des premiers crédits courant avril, en même temps que la DETR.